

ANNEXE 3 — GRILLE DE SIGNIFICATION DES NOTES ET DES COTES EMPLOYÉE LORS DES ÉVALUATIONS DE PERTINENCE ET DE QUALITÉ SCIENTIFIQUE

GRILLE DE SIGNIFICATION DES COTES ET DES NOTES

	<u>NOTE</u>	<u>COTE</u>
Exceptionnelle		
Se démarque des normes de rigueur scientifique	90 à 100 %	A +
Remarquable		
Présente des forces ou des qualités qui excèdent les normes scientifiques	85 à 89,9 %	A
Excellente		
Répond globalement aux normes de rigueur scientifique	80 à 84,9 %	A -
Très bonne		
Présente une ou quelques faiblesses mineures	75 à 79,9 %	B+
Bonne		
Présente des faiblesses (soit par le cumul de faiblesses mineures ou à cause d'une faiblesse plus notable)	70 à 74,9 %	B
Faiblesses importantes	60 à 69,9 %	C
Insuffisante	59,9 % et moins	D
Cote attribuée à une lettre d'intention ou demande qui n'a pas obtenu la note de passage de 70 % requise sur un ou plusieurs critères éliminatoires , tel qu'indiqué dans le programme		Z

Pour être recommandée par un comité d'évaluation, une lettre d'intention ou une demande doit obtenir la note minimale totale de 70 % (la cote B) au cumulatif ainsi que pour chacun des critères éliminatoires.